

9^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS

4^{ème} VMRS le 8 et 9 juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire**

- **Ouverture des engagements** : dès la parution du règlement
- **Clôture des engagements** : le lundi 27 juin 2022 (cachet de la poste faisant foi)
- **Ouverture du parc d'assistance** : le vendredi 8 juillet à partir de 14h
- **Remise du road book** : le vendredi 8 juillet de 16h00 à 19h00 et le samedi 9 juillet de 7h00 à 11h00 salle Mélusine à Bonnétable, rue de Twistringem
- **Vérifications administratives et techniques**: le samedi 9 juillet de 7h00 à 10h30 salle Mélusine à Bonnétable, rue de Twistringem
- **Dates et heures des reconnaissances** : le vendredi 8 juillet de 16h30 à 20h00 et le samedi 9 juillet de 7h30 à 11h00
- **Heure de mise en place du parc de départ** : à l'issue des vérifications techniques mise en parc fermé de départ Place Gal De Gaulle, VHRS et VMRS exclusivement
- **1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs** : le samedi 9 juillet à 10h30 à la salle Mélusine à Bonnétable
- **Briefing oral du directeur de course** : le samedi 9 juillet à 14h dans le hall de la salle Mélusine
- **Publication des équipages admis et ordre de départ** : le samedi 9 juillet à 12h00 (tableau d'affichage devant la salle Mélusine)
- **Briefing des équipages des voitures d'encadrement** : le samedi 9 juillet à 11h00 Lieu : PC salle Mélusine
- **Départ du rallye** : le samedi 9 juillet, après la dernière moderne, **présentation obligatoire du permis et de la licence (ou TP) au départ du rallye**
- **Arrivée finale**: le samedi 9 juillet, 15 mn après la dernière VHC parc fermé place du Général De Gaulle
- **Vérification finale** : à Bonnétable au Garage de la Forêt, taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- **Publication des résultats du rallye** : le samedi 9 juillet, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
- **Remise des prix** : le samedi 9 juillet sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive **A.C.O. Maine-Bretagne** organise le 8 et 9 juillet 2022 en qualité d'organisateur administratif un rallye dénommé :

9^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS, LPRS, LTRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire en date du 21/04/2022 sous le numéro R27

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : **Marc Esnault**

Membres : **tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du rallye, Adresse : **André GRISON, 30 Rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE**

Téléphone : **02 43 29 13 45** Portable : **06 07 68 57 82**, Adresse de courriel :

andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : **jusqu'au vendredi 8 juillet à 16h00 au secrétariat du rallye et ensuite au PC salle Mélusine, Rue de Twistringem à Bonnétable, téléphone : 02 43 29 62 74**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE LE MANS, André GRISON licence n°29481**

Adresse : **30, Rue Onias MARTIN, 72110 BONNETABLE**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Gérard TEXIER	Licence n°18160
Commissaires Sportifs	M. Dominique JOUBERT	Licence n°14860
	M. Thierry COULON	Licence n°4777
Directeur de Course	M. Joseph LORRE	Licence n°10395
Directeur de Course Adjoint au PC	M. Serge FAUVEL	Licence n°2517
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Michel FRALIN	Licence n°2149
	M. Mickaël MEUNIER	Licence n°174189
Chargé des moyennes régularité	M. Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543
Commissaire Technique responsable MODERNE	M. Pascal BOISSAY	Licence n°6464
Commissaire Technique responsable VHC	M. William QUERU	Licence n°14922
Commissaires techniques adjoints	M. Jean Luc BOURNEX	Licence n°11351
	M. Marc MEUNIER	Licence n°137284
	M. Romain THIPHAINE	Licence n°155300
	M. Bruno PALLU	Licence n°13042
Médecin (Urgentiste de chez Doc.9)	Docteur Philippe MAGNE	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n°11115
	Mme Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Chargé des relations avec la presse	M. André GRISON	Licence n° 29481

Chronométrateurs	M. Cyril VALLEE	Licence n° 123878
	M. Philippe NAUROY	Licence n° 163037
Classement	M. Stéphane MONFORT	Licence n° 38611
Speaker	M. JP GAUTRET-DANIAULT	Licence n° 213221
Classement VHRS	M. Jacques Phelippeau	

1.2P. ELIGIBILITE

Trophée régularité ECURIE LE MANS 2022

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du **mardi 5 juillet au soir** et fera office de confirmation d'engagement

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 9 juillet à 15h dans le hall de la salle Mélusine.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road-book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

Ce Titre de Participation devra être demandé sur le bulletin d'engagement

Il s'agit du **TPRR, Titre de Participation Régional Régularité**, d'un montant de **44 €**

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du Sport Automobile devra être fourni pour l'obtention d'un Titre de Participation.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **9^{ème} Rallye Le Mans VHRS** ou au **4^{ème} Rallye Le Mans LPRS** ou au **4^{ème} Rallye Le Mans LTRS** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe **avant le lundi 27 juin 2021** à l'adresse suivante :

Michel DESMARRES
48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE
06 09 17 24 06
Adresse de courriel : micheldesmarres66@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures, **dans la limite d'un nombre maximum cumulé de 150 voitures pour les rallyes « Moderne », VHC, VHRS, LPRS & LTRS**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **190 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **380 €** (190 € x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement devra être complétée informatiquement (formulaire PDF remplissable) et adressée obligatoirement par courrier accompagnée d'un chèque du montant des droits d'engagement à l'ordre de l'Ecurie Le Mans

Le chèque pourra être remplacé par des espèces au moment des vérifications administratives

Les copies des licences, du permis de conduire, de la carte grise du véhicule engagé et de la 1^{ère} page du passeport technique ou du laissez-passer FIA pourront être adressées par ou par mail

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu' à la fin.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Un rallye de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- **Régularité Historique (VHRS) :**
 - . Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au **31/12/1990** telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
 - . Voitures de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**.
 - . Voitures de Grand Tourisme de série (GT), conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**
- **Régularité Loisir Prestige (LPRS) :** voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement) conforme à la législation routière en France et **de moins de 25 ans**.

- **Régularité Loisir Tourisme (LTRS)** : voitures de série (à moteur thermique uniquement) conforme à la législation routière en France et **de moins de 25 ans**.

Un extincteur de 2kg minimum, 2 gilets fluorescents jaunes et 1 triangle de signalisation seront obligatoires.

Ainsi qu'un arceau de sécurité en moyenne Haute.

Les voitures de type cabriolet - décapotable sont interdits en moyenne haute.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **56^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS** représente un parcours de 95.42km

Il est divisé en **1** étape et 3 sections.

Il comporte **1** épreuve spéciale « **Conseil Départemental de la Sarthe** » d'une longueur totale de **13.26km** répétée 3 fois (ES 1 / ES 2 / ES 3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissance dans l'ES est de 3

Les reconnaissances ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de l'autocollant de reconnaissance appliqué sur le pare-brise

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu aux sanctions conformément à l'article 6.2.7

« PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA.

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de **75 km/heure**.

En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.

2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général VHRS,

Un classement moyenne haute,

Un classement moyenne intermédiaire,

Un classement moyenne basse.

Un classement général LPRS et LTRS confondus

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le samedi 9 juillet sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine à BONNETABLE.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers équipages de chaque catégorie et des lots seront remis à tous les concurrents classés.



CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère VHC	
ES		Distance	Distance	Distance	imparti		
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					13h00	s e c t i o n 1
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 0A	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h20	13h20	
CH 1	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	13h30	
ES 1	Conseil Départemental		13,260	0,150	0h03	13h33	
CH 1A	Entrée parc regroupement place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	13h58	
	Total section 1		13,260	18,280	0h58		
REGROUPEMENT Place De Gaulle BONNETABLE							
CH 1B	Sortie parc regroupement place De Gaulle/podium					16h00	
CH 1C	Podium/entrée assistance		0,400	0,400	0h05	16h05	
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 1D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	16h35	
CH 2	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	16h45	
ES 2	Conseil Départemental		13,260	0,150	0h03	16h48	
CH 2A	Entrée parc regroupement place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	15h13	
	Total section 2		13,260	18,680	1h13		
REGROUPEMENT Place De Gaulle BONNETABLE							
CH 2B	Sortie parc regroupement place De Gaulle/podium					19h00	
CH 2C	Podium/entrée assistance		0,400	0,400	0h05	19h05	s e c t i o n 3
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	19h35	
CH 3	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	19h45	
ES 3	Conseil Départemental		13,260	0,150	0h03	19h48	
CH 3A	Entrée parc fermé place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	20h13	
	Total section 3		13,260	18,680	1h13		
PARC FERME FINAL							
	Total rallye		39,780	55,640	95,420		
					Coucher du soleil à 21h49		